AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1682
FR0010609263-FS0812

20 juillet 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MAUNA KEA TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juillet 2016, la société Vatel Capital[1] (7 rue Greffulhe, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 juillet 2016, le seuil de 5% du capital de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 982 374 actions MAUNA KEA TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 4,69% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES[3].

[1] Contrôlée par M. François Gerber.
[2] Sur la base d'un capital composé de 19 156 838 actions représentant 20 955 315 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué diffusé par la société MAUNA KEA TECHNOLOGIES le 12 juillet 2016 et prospectus visé par l'AMF le 13 juillet 2016 sous le n° 16-315.